

janvier 2024

Guide emploi de la famille



RÉUNION D'INFORMATIONS

AU MÉTIER D'ASSISTANTE MATERNELLE



Les Conditions à Remplir Pour Obtenir l'Agrément d'Assistante Maternelle

Afin d'obtenir l'agrément en tant qu'assistante maternelle, le candidat doit remplir les conditions suivantes:

- Fournir des garanties pour accueillir les enfants dans un environnement favorable à leur développement physique, intellectuel et affectif;
- Passer un examen médical pour vérifier que son état de santé est compatible avec l'accueil des enfants;
- Disposer d'un logement approprié en termes d'état, de dimensions, d'accès et d'environnement pour assurer la sécurité et le bien-être des mineurs.

Conseils pour Exercer le Métier d'Assistante Maternelle

Pour commencer votre carrière en tant qu'assistante maternelle, il est fortement recommandé de participer à une Réunion d'Information Préalable à l'Agrément organisée par le Conseil Départemental.

Cette rencontre vous permettra de comprendre la procédure d'agrément, le rôle de l'assistante maternelle en tant que professionnelle de la petite enfance, et les acteurs clés du secteur.

L'étape cruciale avant de devenir assistante maternelle est la réunion d'information, qui s'avère très utile.

Assistante Maternelle : l'importance de la réunion d'information
Que vous soyez intéressé par le métier d'assistante maternelle ou que vous soyez déjà décidé, la réunion d'information est une étape essentielle à ne pas manquer.

L'importance de la réunion d'informations pour devenir assistante maternelle

Il est crucial de bien comprendre le rôle et les responsabilités de l'assistante maternelle . Cela vous permettra de vous assurer que vous correspondiez aux critères d'agrément et que la position convient à vos attentes.

Elle vous fournit toutes les informations nécessaires sur le métier et la procédure d'agrément, avant de faire votre demande.

Cette réunion permet de discuter des responsabilités, des obligations, des exigences et des contraintes du métier, et constitue une occasion idéale pour évaluer votre motivation.

Grâce à cette formation , vous pourrez éviter de poser votre candidature pour rien.

à l'issue de cette réunion, si vous souhaitez poursuivre la procédure pour obtenir votre agrément, vous pouvez télécharger le Cerfa ci-dessous



CERFA agrément

La participation aux réunions

Participez aux réunions organisées par les Conseils Départementaux pour les assistantes maternelles

Les Conseils départementaux de la plupart des départements organisent des réunions pour les assistantes maternelles. Ces réunions peuvent être organisées en deux parties dans les PMI de votre région, les centres d'action sociale, etc. La réunion, animée par une puéricultrice de la PMI ou une psychologue, est généralement obligatoire pour obtenir le dossier d'inscription, qui est la première étape pour devenir assistante maternelle.

Ces réunions sont une excellente occasion pour en apprendre davantage sur votre future carrière et poser toutes les questions sur l'agrément, l'accueil, etc.

Obtenir une Convocation pour la Réunion d'Information sur la Profession d'Assistante Maternelle

Dans certains départements, vous devez soumettre une lettre de motivation pour expliquer votre intérêt à devenir assistante maternelle, avant de recevoir par courrier votre convocation pour la réunion d'information. Il est crucial de rédiger cette lettre avec soin, car les motivations formulées maladroitement peuvent vous desservir auprès de la PMI à l'avenir.

Évitez des phrases comme « je veux faire ce métier parce que je n'ai personne pour garder mes enfants ».

ou “ je veux faire ce métier parce que j'aime les enfants “

Dans d'autres départements, les dates sont disponibles sur simple appel auprès du Conseil Général ou de la PMI, ou sur le site Internet du département.

Lors de cette réunion vous devez prendre conscience de vos motivations pour être assistante maternelle quelques exemples :

- Participer à l'épanouissement des enfants accueillis avec bienveillance
- être indépendante , car vous aimez travailler seule ou alors vous irez dans une MAM si vous préférez travailler en groupe
- Aider les enfants à grandir, à devenir autonome
- Participer à leur bien être
- Aimer se promener , faire du travail manuel , jouer , cuisiner
- Il faut être pour cela être organisée , exigeante ,patiente ,
- Accepter de se former tout au long de la vie
- Aimer rester chez soi
- Ne plus recevoir ses amis pendant son temps de travail
- Gérer les conflits avec les employeurs



Comment se déroule la réunion d'information ?

Participer à la réunion d'information avant de demander l'agrément d'assistante maternelle est fortement recommandé même si elle n'est pas toujours obligatoire. En effet, vous pourriez avoir des questions sur les contraintes et les joies du métier d'assistante maternelle, ainsi que sur les aspects légaux et administratifs. Les animateurs de la réunion seront en mesure de répondre à toutes vos préoccupations. En outre, assister à cette réunion vous permettra d'en savoir plus sur les critères d'agrément d'assistante maternelle spécifiques à votre département.

Par exemple, il est peut-être nécessaire de sécuriser votre maison avant la visite de la puéricultrice de la PMI .

C'est le moment de vous informer , de poser toutes les questions sur l'offre et la demande en garde d'enfants dans votre secteur, afin d'anticiper sur la difficulté (ou non) à trouver des enfants à accueillir : s'il y a déjà beaucoup d'assmat dans votre secteur, et peu de demandes de garde d'enfants, vous pourrez d'ores et déjà réfléchir à une façon de vous différencier par exemple

La réunion se déroule en général de la façon suivante :

- Elle commence par une séance de présentation, où chaque personne explique brièvement son parcours, ses motivations, et autres informations importantes.

Présentation du métier d'assistante maternelle

Les animateurs procèdent ensuite à une présentation détaillée du métier d'assistante maternelle, en insistant sur les responsabilités et les tâches qui y sont associées. Ils soulignent également l'importance du professionnalisme nécessaire pour exercer ce métier. En effet, les assistantes maternelles sont des professionnelles de la petite enfance qui ont choisi d'exercer ce métier par conviction et non par hasard.

Les Aspects Légaux du Métier d'Assistante Maternelle

En tant qu'assistante maternelle, il y a plusieurs aspects légaux à prendre en compte. Voici quelques-uns :

- La rémunération, les congés payés et les horaires de travail.
- L'amplitude horaire de travail qui peut être importante.
- L'isolement que peuvent ressentir les assistantes maternelles.
- Le salaire, qui est très variable, et les congés payés, qui sont limités.
- L'invasion de l'espace personnel par la vie professionnelle de l'assistante maternelle.

Les points essentiels pour être agréé en tant qu'assistante maternelle

Au cours de cette discussion, seront abordés les éléments clés qui permettent à une candidate d'être agréée. Seront examinés également les motivations de chacun à devenir assistante maternelle, les exigences spécifiques liées au logement, les mesures de sécurité à mettre en place, ainsi que les assurances obligatoires.

Optimiser la relation de confiance avec les familles en favorisant des conditions d'accueil et de séparation optimales avec les parents et les enfants. Prendre en charge la routine quotidienne de l'enfant, favoriser son apprentissage et son épanouissement, notamment en matière d'alimentation, de sommeil, d'hygiène corporelle, d'habillement, de sécurité et de socialisation. Établir une communication efficace avec l'enfant et son entourage. Garantir la sécurité de l'enfant en toutes circonstances afin de participer pleinement à son épanouissement, son éveil et sa sécurité.

Détails de la procédure d'agrément pour devenir assistante maternelle qui seront abordés

- Remplir et envoyer le dossier de demande d'agrément avec les documents requis, notamment le certificat médical et l'extrait de casier judiciaire.
- Pour certains départements, rendez-vous chez un médecin de la PMI pour une première évaluation.
- Effectuer une visite d'évaluation à domicile (parfois plusieurs visites).
- Attendre la réponse du Conseil départemental par courrier.
- Suivre une formation initiale de 120 heures, dont 80 heures doivent être effectuées avant le début de l'exercice de la profession.
- Recevoir l'attestation d'agrément par courrier.
- Les puéricultrices présentes lors de la réunion évoquent également les besoins d'accueil d'enfants par secteur du département ou de la commune. Cela permet de décourager l'installation des assistantes maternelles dans des secteurs déjà saturés et d'encourager celles qui souhaitent s'installer dans des zones en pénurie d'accueil. À la fin de la réunion, des dossiers de demande d'agrément sont distribués ou mis à la disposition des candidates. Enfin, une session de questions-réponses a lieu pour permettre aux candidates d'obtenir des conseils sur l'agrément. Profitez-en, c'est une opportunité unique pour poser toutes vos questions !

Les questions à poser

voici quelques questions à vous poser pour mieux comprendre le marché :

- Combien d'assistantes maternelles travaillent dans votre région ?
- Combien y a t'il de MAM ?
- Où sont-elles situées exactement ?
- Quelle est leur expérience dans le domaine ?
- Quel est le salaire horaire moyen pour ce type de travail ?
- Quel est le coût moyen des frais d'entretien ?
- Existe-t-il un syndicat , des associations d'assistantes maternelles dans votre commune ?

Prenez note de toutes ces informations importantes pour vous aider à fixer votre salaire et à mieux comprendre les conditions de travail des assistantes maternelles.

Pendant la deuxième partie de la formation initiale, comment pouvez-vous être remplacé(e)? En outre, comment les parents peuvent-ils être remboursés pour ce remplacement?

- Au début, de combien de places pouvez-vous bénéficier? Est-ce deux ou trois?
- Vous avez un enfant de 2 ans qui, théoriquement, occupe une place de votre agrément, mais ne le devrait pas car il est à l'école.
- Comment faire pour obtenir une dérogation ?
- Comment cela se passe avec les animaux domestiques ?

Vous pouvez également solliciter des astuces et des conseils auprès des personnes présentes. Si vous avez besoin d'informations sur les animateurs, n'hésitez pas à demander s'il y a des anciennes assistantes maternelles dans l'équipe.

- Il faut demander si vous avez le droit à des aides financières ?
- les employeurs ont ils des avantages ?
- Comment les employeurs nous contacte ?
- Y a t'il une convention collective ?
- Quels sont nos droits
- y a t'il de la formation continue ?

Ce qui est important c'est de préparer vos questions en amont .

- Si vous êtes convaincu(e) que devenir assistant(e) maternel(le) est le métier qu'il vous faut, alors il est temps de passer à l'étape suivante.
 - Complétez votre dossier de demande d'agrément, que vous enverrez au président du Département. Une fois le dossier reçu, vous recevrez un récépissé. Ensuite, un évaluateur sera en contact avec vous pour commencer la procédure d'agrément, qui débutera par une visite à domicile.
-
- Adhérer au Syndicat National FO des Emplois de la Famille : Un Must pour les Assistantes Maternelles
 - Si vous êtes assistante maternelle, nous vous recommandons d'adhérer au Syndicat National FO des Emplois de la Famille, qui est un syndicat conçu pour les assistantes maternelles. Les avantages de l'adhésion incluent l'accès à diverses documentations et à l'espace adhérent sur notre site internet, ainsi qu'à notre service juridique.



bulletin d'adhésion 2024



Le site FO pour les assistantes maternelles

Pour les assistant(e)s maternel(le)s qui souhaitent nous rejoindre dès mainten...

 assistantematernelle.info

Pour tout renseignement :

Marie-Claire Dufros :

mc.dufros@fgta-fo.org

Véronique Boucher

veronique.boucher@fgta-fo.org

Véronique Delaitre

leemploisdela famille-fo@orange.fr



Code de l'action sociale et des familles

NOTES

NOTES

**Obtenez une aide juridique de qualité avec nos avocats!
Nos avocats sont à votre disposition pour vous fournir une
assistance juridique professionnelle. Vous pouvez prendre
rendez-vous avec eux via notre plateforme, spécialement le
vendredi. Nos avocats experts couvrent divers domaines du
droit, notamment le droit du travail, de la famille, de la
consommation, du pénal, et bien plus encore. Trouvez des
réponses à vos questions juridiques sur Avantagespour tous.**

Suivez-nous sur

<https://www.facebook.com/Avantagespour tous>

